



Habitat et Humanisme Bâisseur de liens

Depuis plus de 30 ans, pour répondre à l'exclusion et l'isolement des personnes en difficulté, Habitat et Humanisme agit en faveur du logement, de l'insertion, et de la recréation des liens sociaux. Résolument tourné vers l'innovation, le Mouvement a développé des outils économiques à vocation sociale pour financer et mener à bien son action.

Habitat et Humanisme s'est donné pour mission :

- de permettre aux personnes à faibles ressources, précarisées en raison de leur situation sociale, de leur âge, de leur handicap ou de leur santé, d'accéder à un logement décent, adapté à leur situation et leurs ressources,
- de contribuer à une ville ouverte à tous, en privilégiant les logements situés dans « des quartiers équilibrés »,
- de proposer un accompagnement personnalisé ou collectif pour favoriser la recréation de liens et l'insertion sociale, indispensables à toute insertion.

Réconcilier l'économique et le social

Habitat et Humanisme a placé son action sous le signe de l'innovation et de l'entrepreneuriat social. Le Mouvement, à l'origine de plusieurs entreprises à vocation sociale, est également pionnier de l'épargne solidaire en France. Il a développé une gamme de placements pour lesquels l'épargnant accepte de partager une partie de ses intérêts annuels avec l'association.

Graphisme : www.onna.noko.com • Crédits photos : Shutterstock / Habitat et Humanisme / Gérard Ligier • rédaction : Habitat et Humanisme • Février 2018



EHD

Entreprendre pour Humaniser la Dépendance

Le Mouvement H&H

Une Fédération reconnue d'utilité publique rassemblant :

55 associations en France couvrant **80** départements

1 association en Belgique

2 sociétés foncières

8 Agences Immobilières à Vocation Sociale

La Pierre Angulaire, réseau d'établissements de retraite et de soins

Monique Peyre

Tél : 04 72 27 42 51

m.peyre@habitat-humanisme.org



habitat et humanisme



69, Chemin de Vassieux • 69300 Caluire
Tél : 04 78 30 33 10 • Fax : 04 27 82 66 00

habitat et humanisme





La société EHD, Entreprendre pour Humaniser la Dépendance

La société anonyme EHD (Entreprendre pour Humaniser la Dépendance) a été constituée en 2003 sous forme de société coopérative d'intérêt collectif à capital variable. EHD bénéficie de l'agrément Entreprise solidaire renouvelé le 6 juin 2014 pour une période de 5 ans.

Au sein du Mouvement Habitat et Humanisme, la société EHD réalise :

- la construction et la remise aux normes d'établissements d'accueil et de soins à destination de personnes âgées dépendantes, à faibles ressources ;
- des habitats intergénérationnels à vocation sociale destinés à des personnes fragilisées en raison de l'âge et la perte d'autonomie, d'où un nécessaire « prendre soin » que de jeunes actifs, notamment des étudiants, assurent avec compétence et dévouement ;
- des hébergements temporaires, en partenariat avec les Pouvoirs Publics, destinés à des personnes très vulnérables en situation précaire.



Un investissement solidaire à forte utilité sociale

Vous pouvez devenir associé d'EHD à tout moment en vous portant acquéreur de parts sociales de la société, d'une valeur de 20 € (part susceptible de revalorisation annuelle).

- C'est un investissement dans la pierre dont vous connaissez exactement la destination et l'esprit, celui de la solidarité ;
- C'est un investissement d'une réelle efficacité sociale : le logement et le soin des personnes âgées à faibles ressources représentent un enjeu sociétal et humain majeur. Observons que si la durée de la vie a beaucoup augmenté, la précarité s'est aussi aggravée.

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.

Une fiscalité avantageuse

• Réduction d'impôt sur le revenu (dispositif Madelin)

Dans le cadre de la loi concernant les souscriptions dans le capital des PME (dispositif Madelin), votre investissement dans la société EHD vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 18 %* du montant de la souscription plafonnée à 50 000 € (pour un célibataire) et à 100 000 € (pour un couple marié ou pacsé), dans la limite des niches fiscales à 10 000 € de réduction d'impôt par foyer, avec faculté de report pendant 5 ans.

Exemple :

En 2018, un couple souscrit 100 parts à 20 soit 2 000 €.

En 2019 il pourra déduire 2 000 x 18 % = 360 de son impôt sur le revenu.

La réduction d'impôt s'applique en une seule fois, l'année qui suit vos versements (sauf en cas de report).

- En cas de revente des actions, vous vous acquitterez du droit de mutation en vigueur (au 31/12/2017 : 5 %) et de l'impôt sur les plus-values.

* les dispositions ci-dessus sont données à titre indicatif au 15 mars 2018 sous réserve d'évolution possible de la législation fiscale

CONDITIONS

- Vous devez conserver les parts pendant 5 ans, à compter de l'année suivant la souscription.
- Si vous vendez tout ou partie de vos parts avant 5 ans (sauf en cas de décès, d'invalidité ou de licenciement), il sera procédé à une reprise de la totalité de la réduction d'impôt dans la limite du montant de la cession.

Caractéristiques de votre investissement

- Pour permettre à EHD de mener à bien ses projets, il est recommandé de réaliser cet investissement solidaire dans une perspective à long terme (10 à 15 ans). Néanmoins, vos parts sont cessibles, EHD s'engage à répondre aux demandes de cession sous 3 mois maximum.
- Les parts ne sont pas cotées.
- EHD ne distribue pas de dividende.
- Le capital est variable, il peut augmenter à tout moment, soit au moyen de souscriptions nouvelles effectuées par les associés, soit par l'admission de nouveaux associés : vous pouvez souscrire à tout moment.
- Les parts sociales sont nominatives et indivisibles. La

coopérative ne reconnaît qu'un propriétaire pour chacune d'elle. La responsabilité de chaque associé ou détenteur de parts est limitée à la valeur des parts qu'il a souscrites ou acquises.

- En tant qu'associé, vous participez aux Assemblées Générales d'EHD, les documents comptables sont à votre disposition, sur simple demande : vous pouvez ainsi suivre votre investissement.
- EHD a reçu le label Finansol, garantie de transparence, d'éthique et de solidarité dans l'utilisation et la gestion de l'épargne.



Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne EHD - Plus de renseignements sur www.finansol.org



Réhabilitation de l'EHPAD de Saint-Affrique



Construction sur l'ancien site des prisons de Lyon, de l'Espace Emmanuel Mounier, habitat intergénérationnel et solidaire



Reconstruction de l'EHPAD de Saint-Malo



Réhabilitation de l'EHPAD de Loriot



Réhabilitation/extension de l'EHPAD Lépine Providence à Versailles



Reconstruction de l'EHPAD Bon Secours à Rillieux-la-Pape